

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteurs:

J. C. TACHE et H. L. LANGEVIN.

Adjoint des Rédacteurs:

J. A. GARNEAU.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

CANADA:

QUEBEC, 21 MARS 1857.

La Session.

VII.

Le dernier feuillet qui nous arrive de Toronto avec l'énumération des avis de motions et des ordres du jour...

On en sera la collation de nos lois et qu'on devienne les travaux de la commission de la révision des statuts...

Il faut à des travaux de ce genre du calme, du temps et une idée directrice. On serait dans une grande erreur si on s'imaginait qu'il suffit de bonnes intentions...

Le travail de notre Législature nous fait exactement l'effet d'une compagnie de chemin de fer qui, ayant entrepris de construire un voie ferrée depuis Québec à Toronto...

Ainsi l'ait-on dans nos Chambres Législatives: "Le pays a besoin de lois, semble-t-on se dire, eh! bien faisons-en des lois..."

on on ne l'est pas, voilà, vite un bill... qui passera, soyez en certain; comment voulez-vous qu'on le distingue entre cent et qu'on le comprenne quand on n'a pas même le temps de le lire...

Nous croyons utile de nous élever souvent contre cet abus fondamental, qui serait la ruine du système représentatif dans le monde...

Avant d'entrer dans l'examen de quelques-uns des projets de loi qui nous arrivent, nous dirons encore un mot de la question du siège du gouvernement...

Une partie de la presse du Bas-Canada et la moitié des représentants de notre section de la province dans l'assemblée, une notable partie dans le conseil législatif sont opposés à la démarche prise par le gouvernement...

Le Bas-Canada serait-il favorisé ou sera-t-il sacrifié? Les uns disent oui, les autres disent non, d'autres attendent et espèrent; nous sommes de ceux-ci, nous attendons et espérons...

Pour nous, nous tenons à notre opinion dans la mesure équitable, nous ne sommes pas certain d'avoir raison; si nos prévisions se réalisent, nous en serons heureux...

Grand nombre de gens de la campagne ont abattu un moulin appartenant à un monopoleur; ils sont ensuite venus à la ville, et après différents désordres, ont été chez M. de Sainte-Colombe...

la question de ne pas vouloir l'intérêt de notre patrie commune.

En toutes circonstances, ces récriminations, ces imputations et ces injures ne peuvent avoir que de mauvais effets; elles ne peuvent que créer des divisions sans faire changer une seule opinion...

Nous espérons pour le Bas-Canada, et si nos prévisions se réalisent nous n'en conserverons pas moins de respect pour ceux qui ne pensent pas comme nous...

J. C. TACHE.

Dettes à payer.

Après la suspension de la constitution bas-canadienne, le Conseil Spécial divisa le Bas-Canada en districts municipaux...

En vertu de l'ordonnance qui établissait ces autorités municipales, le gouverneur nommait les préfets et les greffiers.

Mais ce système ne convenant pas à la population, la Législature du Canada-Uni le supprima en 1845, et le remplaça par un nouveau système qui a depuis fait place à un autre.

La Législature, en supprimant les municipalités établies par l'ordonnance du Conseil Spécial, comprit qu'elle commettait une injustice envers les créanciers de ces municipalités...

Aussi, pour se tirer d'embarras, elle décida d'abord la suppression des municipalités dont l'impopularité était si évidente, et ensuite, dans la même session, elle passa une loi (S. Victoria, ch. 77) par laquelle elle reconnut le droit qu'ont ces créanciers à être payés...

Depuis 1845, la Législature n'a rien fait, et les créanciers des anciens conseils de districts municipaux sont encore à demander que la Législature leur fasse justice!

Il nous semble en vérité que douze années doivent avoir été suffisantes pour préparer une mesure d'équité.

Si l'on s'agit de centaines de milliers de louis, sans pardonner le délai, nous comprendrions qu'il pût y avoir quelque incertitude sur les moyens à prendre.

Mais dans la circonstance actuelle, il s'agit tout au plus d'une douzaine de milliers de louis, et l'on ne saurait où les trouver!

Mais c'est le fait de la Législature qui a mis ces pauvres créanciers dans l'impossibilité de se faire payer par leurs débiteurs, et parce qu'ils ne peuvent poursuivre la Législature, est-ce que celle-ci refuserait de faire droit à leurs justes demandes?

Qu'en ne dise pas que les moyens de faire justice manquent. Quand on a commis une injustice on doit toujours tenter de la réparer. Or, sera-ce le Parlement qui manquera de moyens de porter remède au mal, lui entre les

deux mains duquel se trouvent le pouvoir et la fortune publiques?

Non; c'est le Parlement qui a mis les créanciers dans la position pénible dans laquelle ils se trouvent depuis douze ans; c'est à lui à les en retirer.

Notre devoir n'exige pas de nous que nous disions au Parlement quelles mesures il doit adopter pour parvenir au but que nous indiquons; mais il exige que nous aidions, à ceux qui souffrent par le fait de la Législature, à obtenir justice.

Néanmoins nous n'avons pas d'objection à dire que la part du fonds des réserves du clergé, à laquelle les municipalités bas-canadiennes ont droit, ne sera pas absorbée pour la construction des prisons et palais de justice des nouveaux districts judiciaires. Qu'est-ce qui empêcherait de déclarer que les créances des anciens Conseils de districts seraient payées à même ce fonds? On pourrait émettre des bons provinciaux semblables à ceux que l'on suggère d'émettre pour subvenir aux frais de construction des prisons et palais de justice, et les donner aux créanciers en paiement de leurs créances.

Que le Parlement prenne donc ce sujet en considération, qu'il donne suite et effet aux intentions qu'il a manifestées en 1845. Alors ceux à qui il est dû ne pourront plus dire que la faible a été sacrifiée pour le puissant, que le petit nombre a été sacrifié pour le grand nombre.

Nous attirons l'attention spéciale de MM. Casault, Lorange, Rhodes, Evanturel et Dufresne sur ce sujet. Ils ont paru déjà vouloir faire rendre justice à ceux qui souffrent. Qu'ils persévèrent; ils devront trouver de l'appui autour d'eux pour cette mesure d'équité.

Hector L. Langevin.

L'honorable M. Howe.

Nous regrettons de voir par le *Neuchâtel* que l'honorable Joseph Howe ait écrit une lettre au peuple de la Nouvelle Écosse, pour engager les Protestants à former un parti protestant afin de combattre ce qu'il dit être l'esprit envahissant du Catholicisme romain en matières politiques.

M. Howe a très probablement un but particulier à atteindre, et il n'hésite pas, pour y parvenir, à jeter au milieu de la Nouvelle Écosse un cri qui, s'il a de l'écho, peut être pour ce pays-là le commencement d'une lutte religieuse des plus déplorable.

Il est parfaitement connu qu'aujourd'hui M. Howe, d'homme populaire qu'il était, est devenu peut-être l'homme politique le moins influent de la Nouvelle Écosse. Il cherche donc une planche dans son naufrage, et c'est sur celle du fanatisme qu'il se réfugie. C'est au bon sens du peuple de la Nouvelle Écosse à faire justice de ces nouvelles prétentions.

Qu'est-ce en effet que le Catholicisme ou le protestantisme à faire dans la construction d'un télégraphe, l'ouverture d'une route ferrée, l'accroissement ou la diminution des droits de douane, et autres sujets qui sont du ressort du Parlement?

Pourquoi vouloir faire de chaque projet de loi, de chaque motion qui sera présentée à la législature, l'occasion d'une lutte religieuse? M. Howe semble oublier que du Parlement

la lutte passera dans le peuple, et s'il croit par là rendre un service à son pays, en vérité il ne mérite guère le nom d'homme habile qu'on s'est plu pendant un temps à lui donner.

Le moyen d'avoir la paix, n'est pas de crier aux Protestants: "Lévez-vous, organisez-vous, préparez-vous au combat, il s'agit d'abattre l'influence des Catholiques."

Non, soyez justes envers les Catholiques, n'essayez pas de leur imposer un système scolaire qu'ils ne peuvent consciencieusement accepter. Ne tentez pas de faire du mariage ce qu'il est devenu dans l'État de New York, une mequerie, un danger, et souvent le déshonneur pour les familles. Respectez la croyance des Catholiques, ils n'essaieront pas d'empêcher sur votre terrain. Ne les empêchez pas d'avoir leurs communautés religieuses, leurs séminaires, leurs institutions de charité; car rappelez-vous bien que partout où vous verrez des Catholiques, partout vous y trouverez de ces institutions qui sont la gloire de ceux qui les fondent et le bonheur de ceux en faveur desquels elles existent.

Encore une fois, faites pour les catholiques ce que vous demanderiez si vous étiez à leur place. Mais de grâce dans votre propre intérêt, dans celui du peuple de la Nouvelle Écosse, n'essayez pas de susciter des querelles religieuses. Vous feriez de ce pays-là un pays inhabitable pour quiconque aime la justice et son repos.

H. L. L.

Revue des journaux d'Europe.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

M. le comte Louis de Carné vient de donner une nouvelle édition de son livre intitulé: *Étude sur les fondateurs de l'unité française*. M. de Carné a complété son œuvre en y ajoutant les portraits de Jeanne d'Arc et du cardinal de Mazarin. Les hommes qui ont fondé l'unité française et ont empreint de leur esprit les siècles dans lesquels ils ont vécu sont Suger, Saint-Louis, Duguesclin, Jeanne d'Arc, Louis XI, Henri IV, Richelieu et Mazarin. Voici des génies qui, par des moyens différents, ont fait un tout homogène de toutes ces principautés et nationalités séparées, en poursuivant les uns après les autres et de siècle en siècle la grande idée française.

Deux romans nouveaux viennent d'être publiés, l'un en Angleterre par le P. Newman et l'autre en Italie par le R. P. Melot, frère prêcheur. Le roman du P. Newman est le récit de la vie et des combats intérieurs d'une jeune Grecque *Callista* qui finit par se faire chrétienne et gagne le martyre; celui du P. Melot est intitulé *Albina ou la jeune modiste*, c'est une histoire contemporaine. Ces deux ouvrages sont faits dans le but de satisfaire à cette soif des lectures légères qui est devenue une particularité de notre époque. Il est heureux de voir les gens bien pensant et bien voulant s'occuper d'œuvres de ce genre que, depuis quelques années on avait laissées presque exclusivement aux mains d'écrivains immoraux, exploités des mauvaises passions. Les deux romans *Callista* et *Albina* sont traduits en français.

Nous passons sans transition à M. Proudhon, qui vient de publier la troisième édition d'un livre qu'il signe pour la première fois, *Le Manuel des spéculateurs de la Bourse*, ou la ques-

FEUILLETON.

GALERIE DU VIEUX TEMPS.

Le secrétaire chambellan de Paris. Suite.

—C'était un philosophe que cet homme-là, un autre Jean-Jacques, parbleu! Mais tu ne sais plus rien Cadogan?

—Non, monsieur le chevalier, si ce n'est que tout Paris court à la porte Saint-Honoré pour voir un chat écarlate!

—Curieux phénomène! mais n'y a-t-il point de la fraude?

—Le hâteleur le garantit bon teint et il le peut, car la couleur des Gobolins tient bien.

—Bigatelles que tous ces contes, messieurs! Cadogan s'amuse, il sait des choses, dit l'abbé, bien plus sérieuses que cela.

—Parlez donc! lui cria-t-on de toutes parts.

—Messieurs, fit Cadogan d'un air de mystère et en baissant la voix, je crois qu'on peut s'exprimer librement et sans crainte?

—Oui! répondit-on à la fois, tous les assistants, excepté Jomquille, ennemi des dissertations politiques, et un quidam dont on renversait le toupet, qui, à l'interrogation de Cadogan, s'empara du cornet (1), et y plongeant son visage ne perdit plus de vue l'audacieux chambellan.

—Vous saurez donc, messieurs, reprit celui-ci, qu'il vient d'arriver à Dijon une émeute considérable par rapport à la cherté des grains.

(1) C'était une feuille de carton roulée comme un cornet de papier; on se cachait le visage dans le gros bout, où il y avait des yeux de verre pour voir, et l'air nécessaire à la respiration entrait par le petit bout.

—Morbien! s'écria le chevalier de Saint-Louis indigné, où était donc mon ami, M. de La Tour-du-Pin, qui commande en cette ville?

—A Dijon, mon capitaine, mais il est mieux valu pour lui qu'il fût avec Malbracq!

—Que nous chantes-tu là? morbien!

—La vérité; il est un peu-vi votre ami, et il n'a pas peu contribué à irriter les mutins par une réponse dont il ne sentait pas vraisemblablement toute la barbarie.

—Holla! monsieur Cadogan! bride en main, s'il vous plaît et ne manquez point au respect dû aux gens de condition!

—Dieu n'en préserve, monsieur le chevalier! mais je gagerais mes boucles d'oreilles que vous serez de mon avis en sachant ce qu'il leur a dit.

—Voyons, qu'à dit La Tour-du-Pin?

—Mes amis, allez brouter l'herbe, elle commence à pousser (1)!"

—C'est affreux! s'écrièrent tout d'une voix bourgeois et nobles.

—Sans monseigneur l'évêque, continua Cadogan, qui est sorti de son palais épiscopal pour haranguer ces malheureux et les ramener à la douceur, il eût été fort à craindre que le désordre n'eût augmenté au lieu de diminuer. Du reste, un frère de l'évêque, militaire, étant allé à sa rencontre au milieu de la foule furieuse, a été pris un instant pour M. de La

(1) Journal historique de Maupeou, t. VII, p. 203.

Tour-du-Pin; déjà un homme derrière lui avait le couteau levé pour le frapper, lorsqu'un autre lui a retenu le bras en lui faisant remarquer qu'il se trompait.

—Et crois-tu, demanda l'abbé, qu'ils viennent à Paris rendre visite à messieurs Jean Clottin, les accepteurs de Turgot?

—On les attend après-demain, répondit Cadogan.

À ces mots, les yeux du quidam au toupet à la grecque étincelèrent à travers les verres du cornet, il fit un mouvement pour se lever, mais s'affermir presque aussitôt sur son fauteuil en plongeant de plus belle son visage dans le cornet; à la vue d'une dame qui entra dans la boutique avec tout le fracas des personnes de qualité. Traversant fièrement la salle sans regarder personne et aussi impassible sous son rouge que les portraits de ses ancêtres, elle s'approcha tête haute de Cadogan, et après l'avoir toisé du haut en bas:

—Comment te nommes-tu, mon garçon? dit-elle.

—Cadogan, madame! à vous rendre mes très-humbles devoirs, répondit le chambellan avec une profonde révérence.

—Commence par relever mon tapé (1), pour que je voie si tu mérites ta réputation.

Cadogan se mit à l'œuvre avec un empressement et une ardeur qui prouvaient le prix qu'il attachait au suffrage de cette grande dame, et combien il était jaloux de l'enlever d'assaut. Le poigne et le fer volaient dans ses mains. Quand il eut posé et équilibré avec grâce le coussin du tapé selon le précepte du célèbre Le Fèvre, auteur du *Traité des principes de l'art de la coiffure des femmes*, il rattacha les fausses boucles; puis vous l'auriez vu enduire de pomnade à la rose le creux

de ses deux mains qu'il passa légèrement sur la volumineuse tête de la dame. Cela fait, il lui présenta respectueusement un cornet de carton doré, et quand elle eut caché son visage dans le gros bout, saisissant la houppette d'une main agile, il se mit à secouer l'odoriférant nuage de la poudre à la maréchale.

Tantôt que tous les habitués, rangés en cercle et muets par respect, le regardaient, émerveillés de sa grâce et de son adresse, ces mots sortirent tout à coup du cornet de la grande dame:

—Monsieur Cadogan, on dit que vous avez une jolie voix?

—Madame est trop bonne vraiment, fit-il, s'inclinant jusqu'à terre.

—Chante-moi quelque chose, mon enfant? *la Turpitude*, par exemple!

S'inclinant de nouveau, Cadogan toussa bruyamment; puis, comme un gascon de ce temps-là ne doutait de rien et que d'ailleurs sa voix était belle, il entonna le nez au vent la chanson à la mode:

Turgot, par son économie, Fera pleuvoir sur la patrie L'or à foison;

Il est assuré de son thème Et nous vivons par son système... Chanson, Chanson!

Du luxe on va faire défense, Et l'on va berner la dépense, Nous promet-on: Partout où régnait la licence, On verra briller la décence. Chanson, Chanson!

Vous qui languissez sans parole Et qui cherchez auprès du maître Un patron, Dites seulement qui vous êtes, Et l'on va vous payer vos dettes. Chanson, Chanson!

Ma rente, sur la foi publique, Par l'abbé Terray fut réduite, Que fera-t-on? Turgot, qui hait la banqueroute, Me la rétablira sans doute. Chanson, Chanson!

—C'est fort bien! dit en se levant la grande dame.

Puis, laissant tomber trois louis dans la main du chanteur, elle ajouta à demi-voix:

—Viens ce soir à l'hôtel.

—Madame, murmura Cadogan abasourdi, j'ignore encore à qui j'ai l'honneur de parler...

—Cet homme te le dira, reprit-elle en montrant le quidam au toupet à la grecque, qui ne l'avait pas perdu de vue une minute et dont les oreilles paraissaient aussi attentives que les yeux.

Puis, traversant la salle, tête haute, elle regagna son carrosse, qui ébranla, quand il partit, toute la rue du Coq. Cadogan était dans les astres. Barrant courtoisement le passage à celui que la dame avait désigné:

—Monsieur, lui dit-il de sa voix la plus douce, oserais-je vous demander un service?

—A moi?

—A vous-même.

—Parlez! je suis aux ordres de M. Cadogan.

—Pourriez-vous m'apprendre le nom de la dame qui sort d'ici?

—Quoi! n'ai-je pas la connaissez-vous pas?

—Je l'ai vu aujourd'hui pour la première fois.

—Bien vrai?...

—Aussi vrai que je tiens ce fer à toupet!

MARY-LAFON.

(Musées familles.)

(à continuer.)

don d'argent. M. Proudhon constate dans cette œuvre, les malheureuses tendances matérialistes des économistes à la mode de ce siècle.

On a parlé, dit l'auteur, des crimes de la Terreur, des hontes du Directoire, de l'arbitraire de l'Empire, des corruptions de la Législative et de la Monarchie Bourgeoise.

Un bel ouvrage vient de sortir des presses de M. Adrien Leclerc de Paris, cet ouvrage est le livre de M. l'abbé Meignan intitulé: Les prophètes messianiques de l'ancien testament.

Ce principe, c'est pour la philosophie, l'amour des conceptions de son intelligence; pour le poète, la fascination des rêves brillants de son imagination.

Conseil de ville.

Hier soir, le Maire a lu une lettre de M. Allroy, membre du Parlement, informant le Conseil qu'il a reçu la requête de la Corporation de Québec au sujet du Chemin de Fer de la Rivière Nord.

Le Maire annonce que £2,250 ont été employés conformément à la loi, à l'achat d'actions de la Banque de Québec, pour servir de fonds de réserve pour l'amortissement de la dette.

Le Maire lut une lettre de la Compagnie du Gaz de Québec, par laquelle la compagnie annonce au Conseil qu'elle a nommé M. Laurie et Weston Hunt pour représenter toute députation que la Corporation de Québec pourrait nommer pour régler les difficultés existant entre les deux corps.

M. Shaw présente un rapport du Comité des Chemins, relatif à un projet d'achat de terrain sur la rue St. Jérôme, dans le hief Sault-au-Matlot.

M. Lemoine présente un rapport du Comité des Finances, relatif aux appropriations à faire en faveur des comités permanents, et recommandant d'accorder £2,500 au Comité des Chemins, £700 au Comité des Marchés, £1,700 au Comité du Feu, et £3,500 au Comité de Police.

Le Conseil a ensuite pris en considération un rapport présenté par M. Hall, au nom du Comité de Police, au sujet de certains effets nécessaires pour l'habillement des hommes de police, et il fut résolu que M. Smeaton aurait le contrat pour les capotes, les habits et les pantalons, et que M. Bogue aurait le contrat pour les bottes.

Le Maire lut ensuite un rapport du Comité

des Finances relatif aux impressions et aux annonces de la Corporation pour l'année courante, et il fut résolu que M. Marotte ferait les impressions dont la corporation aurait besoin, que le Cabinet publierait les annonces anglaises moyennant une réduction de \$5 par 100 sur le prix total, et que le Journal de Québec publierait les annonces en français moyennant aussi une réduction de \$5 par 100 sur le prix total de ces annonces.

Le Maire lut aussi un rapport du Comité des Finances relatif aux conditions des propriétés de M. Alford et de M. John Jones.

Le rapport du Comité des Chemins relatif au rapport récent de la Compagnie du Gaz fut ensuite lu. Après plusieurs discours sur cette question, Son Honneur le Maire a déclaré que la Corporation n'avait pas à se montrer reconnaissante envers la Compagnie du Gaz, puisque la Compagnie avait publié un rapport annuel qui semblait n'avoir été fait que pour insulte à la Corporation de Québec.

Le Maire lut un Rapport du Comité des Finances recommandant au Conseil de demander des soumissions pour l'érection d'une Halle sur le marché Jacques Cartier et pour la construction de quais, jetées et escaliers au Havre du Cul-de-Sac, des bords de la Cité, payables dans un an, devant être déposés de temps à autre entre les mains des entrepreneurs, afin de permettre d'effectuer en Angleterre un emprunt suffisant pour rencontrer les dépenses nécessitées par ces améliorations.

M. Eadon, secondé par M. Vallée, a proposé alors et il a été résolu: "Que le Maire et les Présidents du Comité des Chemins et de l'Assemblée soient nommés pour conférer avec les Messieurs qui la Compagnie du Gaz a désigné de son côté au sujet des difficultés qui existent entre la Corporation et la Compagnie, et que rapport soit fait au Conseil, afin que le Conseil approuve ou désapprouve les arrangements proposés."

Il fut ensuite décidé sur motion de M. Lemoine, secondé par M. Langvin, que les devoirs des cotiseurs en 1857 seraient les mêmes qu'en 1856.

Le Conseil nomma ensuite deux cotiseurs pour l'année 1857, le dépouillement du scrutin donnant le résultat suivant: Joseph Grondin, 15 voix, Régis Roy, 15, A. S. Matte, 8, et L. D. Vézina 4. En conséquence, Messieurs Grondin et Roy furent déclarés Cotiseurs.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que P. X. Paradis, Coeyeur, a été élu par un grand nombre de citoyens, de se présenter comme candidat pour la représentation parlementaire de Québec.

Assemblée Législative.

COMPTES RENDUS DES DEBATS.

TORONTO, 17 mars 1857.

Prise du Gouvernement.

M. TRENKLE, en proposant son amendement aux résolutions de M. le procureur-général Macdonald, dit que son objet est de faire maintenir en faveur de Québec la détermination prise l'an dernier; la question a été débattue par le vote de la Législature, et ce vote assure à Québec un droit acquis à la possession du siège du gouvernement dans son sein. Pourquoi, après cela, l'administration vient-elle remettre tout en question? pourquoi met-elle de côté l'expression de la volonté de la représentation nationale sur l'importante question qui fut le sujet de la considération de la Chambre? Les ministres ont, l'année dernière, considéré la question comme question libre et ouverte, tandis qu'ils viennent cette année avec un principe opposé, et présentent cette question sous leur propre responsabilité ministérielle.

vote du Conseil Législatif à ce sujet, et s'en rapporte plutôt à la décision de cette Chambre, qui représente le peuple du pays, qu'au vote de l'Assemblée législative irresponsable. Au reste, il a dit tout dans son sujet de suspecter la bonne foi du ministère relativement à la fixation du siège du gouvernement, qu'il se rappelle la déclaration faite par l'honorable Inspecteur-Général à ses électeurs de Niagara, que le siège du gouvernement ne serait jamais transporté à Québec. Il eût été beau de voir le ministère actuel prendre sur ce sujet l'attitude ferme et décidée prise par l'administration Laurier sur la même question, lors du transport du siège du gouvernement de Kingston à Montréal; mais le ministère n'a-t-il suivi une ligne de conduite pleine d'indécision, et il finit aujourd'hui par annoncer de laisser la décision au choix au gouvernement impérial. Il ne croit pas qu'une telle proposition puisse rencontrer l'assentiment des membres qui ont voté pour Québec l'année dernière, car ce serait équivocal sur leur propre vote; quant à lui, il se prononce énergiquement contre l'adoption d'une démarche qui n'est pas justifiée à ses yeux.

M. SIMARD partage entièrement l'avis du préopinant; il croit qu'une proposition de la nature de celle qui comportait les Résolutions du Proc. Général, si elle est adoptée, aura pour effet inévitable de faire perdre à Québec les avantages qu'il peut tirer du vote de la dernière session; il regrette que ces résolutions viennent de la part du ministère dont il se déclare l'ami politique; mais, dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, il votera suivant les dictées de son jugement et de sa conscience, et suivant ce qu'il croira être dans l'intérêt de ses constituants. L'honorable ne respecta-t-il pas le vote de la dernière session, et ne le fit-il pas maintenir? Pourquoi encore révoquer à la décision du gouvernement impérial un sujet d'un caractère exclusivement local, lorsque la Législature du pays doit seule contrôler l'administration de tout ce qui rapport à nos affaires intérieures? Les intérêts locaux de chaque partie du pays sont représentés dans cette Chambre, et chaque portion de la population peut faire valoir le poids de son influence dans la balance de la délibération; mais, en ce qui concerne de l'autre côté de l'Atlantique? non sans doute; le Bas-Canada ne doit guère s'attendre qu'on lui rende justice, s'il s'en rapporte aux rudes Ryons de l'expérience du passé; on prêterait une oreille complaisante aux réclamations de la partie supérieure de la Province, et nos plus chers intérêts seraient mis de côté par les hommes qui ont toujours travaillé à l'amoindrissement du peuple cannoien-français.

M. CARTER dit que la question de la fixation du siège du gouvernement n'a jamais été finalement décidée par le vote de la Chambre. Il y a bien eu l'an dernier un vote donné en faveur de l'établissement permanent du siège gouvernemental à Québec; mais plusieurs membres qui avaient voté dans ce sens, se sont ensuite dédités (s'il lui est permis de s'exprimer ainsi), lorsqu'il s'est agi de l'appropriation de deniers pour l'érection d'édifices publics à Québec, et ont déclaré par là-même, que leur premier vote n'avait pas été sérieux. Quant à lui, il considère que le vote, dont on fait tant de bruit, n'est pas une décision de la Chambre, mais qu'il ne doit être considéré que comme une espèce d'avis, puisqu'un vote de cette nature n'a point d'effet, si des arguments ne sont votés pour le mettre à effet. L'impossibilité de réunir une majorité suffisante pour s'accorder sur le choix d'un lieu à engager le ministère à prendre la détermination à laquelle il en est venu, et qui lui semble être la plus sage. L'honorable membre a toujours été opposé au système alternatif qui entraîne une foule d'inconvénients de tous genres et d'obscures dépenses. Il exprime ses préférences pour la cité de Montréal, et dit que ce n'est que l'intérêt mesquin des deux extrémités du pays qui a enfanté le système alternatif et en a assuré la continuation, lors de la dernière session à Québec, par une faible majorité de 5 voix.

Il croit qu'on a commis une faute en décidant l'adoption du système alternatif; la position alors était cependant bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui; on ne demandait pas alors un vote alternatif, parce qu'il y avait des édifices publics à Québec et à Toronto; aujourd'hui il est nécessaire d'avoir le concours des deux Chambres pour élire le lieu du siège du Gouvernement; car il faut une appropriation de deniers. Quant à l'allusion faite au manque de sincérité du ministère, au sujet du règlement de cette question, parce que l'honorable Inspecteur-Général aurait fait à ses électeurs de Niagara la déclaration que le siège du Gouvernement ne serait jamais fixé à Québec, l'honorable Inspecteur-Général a nié l'année dernière qu'il eût jamais fait telle déclaration, et l'honorable membre croit que l'appropriation de £20,000 est la meilleure et la plus préemptoire réponse à cette accusation.

L'Orateur s'étonne que M. Simard consulte si peu les intérêts de sa ville natale que de se prononcer contre les résolutions; lui, s'il était à Québec, n'aurait pas d'objections à s'en rap-

porter à la décision impériale; il espère néess dans la justice de sa cause, pour pouvoir s'attendre à voir le bon bot; une autre considération, qui eût dû conseiller aux membres qui sont en faveur de Québec, de ne pas adopter la mesure impudente qu'ils viennent de prendre, c'est que la minorité certaine dans laquelle ils vont se trouver sur la question qu'ils soulevent, ne pourra être considérée que comme la négation du vote donné en faveur de Québec, à la dernière session; ils s'exposent ainsi à perdre toute l'influence que ce vote ne pourrait autrement manquer d'exercer sur l'esprit de St. Auguste.

M. P. LOR est d'un avis bien contraire à celui de M. Carter, et il lui semble étrange que ce soit précisément à Québec que de vouloir lui conserver un droit acquis par le vote de la dernière session; il s'élève énergiquement la détermination de révoquer une question de cette nature à la décision du gouvernement impérial; c'est un moyen pour les ministres de sortir de l'impasse, car ils ne peuvent s'entendre entre eux sur le sujet; mais en même temps il croit que les intérêts de Québec sont entièrement sacrifiés par le nouveau moyen proposé. Il dit que le gouvernement aurait dû donner suite au vote de l'année dernière, en dépit du Conseil Législatif. Il est d'avis que son vote sur la proposition du gouvernement est condamnable; elle a pour but de priver cette Chambre de l'exercice de son jugement et de sa volonté sur une question exclusivement de sa compétence; elle tend à faire déclarer que cette Chambre a eu tort de voter l'année dernière en faveur de Québec, puisqu'on revient sur ce vote; et elle fait périr les droits, les intérêts et les chances de Québec à devenir le siège permanent du gouvernement. Il votera donc avec beaucoup de plaisir en faveur de la motion du député de Pontiac.

A. A. BOUCHER,

Rapporteur du "Courrier du Canada."

Les débats sur la motion proposée par M. Doron, en amendement aux résolutions ministérielles au sujet du siège du gouvernement, continuèrent le 19 au soir.

Nous devons encore à l'obligeance de nos confrères du Morning la communication de la dépêche télégraphique suivante:

Toronto, 21 mars 1857.

L'amendement de M. Doron, au sujet du siège du gouvernement, a été rejeté sur une division de 53 voix contre 63. Toutes les villes ont été mises de côté. Les résolutions du gouvernement ont été adoptées.

M. le Président de l'Assemblée Législative a présenté le 17 mars, à la Chambre la lettre de résignation de M. le Dr. Blanchet, Représentant de la Cité de Québec; et sur motion de M. Simard, ordre fut donné d'émettre un writ pour l'élection d'un nouveau député de Québec.

Mort d'un jeune Canadien en Californie.

MONTREAL, 18 mars, 1857.

Monsieur, La lettre reçue ce matin de mon frère en Californie, m'annonce la mort de M. Narcisse Julien, résidant alors à Los Angeles, en Californie; cette lettre est datée du 19 février dernier, le jour du décès de M. Julien.

Les détails sur cette malheureuse affaire sont comme suit: "Il paraît que Julien faisait partie de la milice, et que vers la fin de janvier il fut appelé avec beaucoup d'autres citoyens pour arrêter une bande de voleurs. Dans cette démonstration, le fusil d'un des citoyens est tombé en se déchargeant et le contenu est allé se loger dans les jambes de Julien, qui est mort de la blessure quatorze jours après, dans les bras d'amis et de deux compatriotes.

Ces détails sont vrais, vous pouvez vous y fier, mon frère qui m'écrivait était présent et était un des deux compatriotes.

Je recevrai quelques détails de plus en jours par les journaux.

Je suis,

Votre obéissant Serviteur,

P. BEAUCZ.

Adressez P. Beaucz, Chez Jos. Beaucz, No. 151, rue Notre-Dame, Montréal.)

NOUVELLES DIVERSES.

AUSTRALIE.—Les dernières nouvelles reçues d'Australie vont jusqu'au 2 décembre. Les mines rapportent d'immenses valeurs. Il y a eu à Adelaide un incendie qui a détruit pour un demi-million de propriétés.

ILES BERMUDES.—Les dernières nouvelles reçues de ces îles sont sans importance. L'ouverture des Chambres a eu lieu le 2 du courant avec beaucoup d'éclat. Le fond du discours du gouverneur roule sur des mesures sanitaires qu'il recommande à l'attention de la législature, entre autres l'établissement d'hôpitaux fixes où seraient envoyés les malades arrivant de la mer.

Table with financial data: COTISATIONS, Amendes, Intérêts et honoraires, Total.

VOL DE GRAND CHEMIN.—Jedi dernier vers neuf heures et demie de la nuit, un colporteur du nom de François Lecompte passait dans une des rues (carrées) du faubourg St. Jean, lorsqu'il fut assailli par trois hommes qui lui volèrent £5. Le bruit qu'ils avaient fait, avait attiré l'attention des voisins qui purent reconnaître les voleurs, avant qu'ils eussent eu le temps de fuir. Des mandats d'arrestation ont été lancés hier contre Jean Blais, Louis Blais et Ferdinand Belleau. Ces derniers sont en ce moment en prison, attendant le résultat de l'enquête préliminaire du magistrat.

DE PLUS EN PLUS FORT.—La merveille des affiches s'est vue dernièrement à New-York. Les propriétaires d'une maison de jeu ont fait distribuer aux petits garçons de la ville 10,000 affiches en forme de cartons blancs qui ont aussitôt porté jusqu'aux nues les noms des inventeurs. En vérité, ami Sancho, dirait Don Quichotte, voilà bien la chose la plus étonnante que j'aie encore vue depuis l'affaire des meulins à vent.

LES FRANÇAIS AU SÉNÉGAL.—Les Français ont deux bateaux à hélice sur le Sénégal, dont l'un, l'Aquitaine, est de 700 tonneaux. Dans son premier voyage, ce dernier navire a remonté le fleuve avec 200 tonneaux de marchandises et 100 de charbons de terre; à son retour, qui s'est opéré sans danger, il avait un chargement complet de gommes, cires, cuirs, etc.—Catholic Herald de Philadelphie.

VILLE DE ST. LOUIS (MISSOURI).—La population de cette cité est de plus de 140,000 habitants, dont 50,000 catholiques. Un tiers de la population est allemand.

PEROU.—Le Courrier des Etats-Unis du 12 mars, contient une dépêche télégraphique qui porte que les résolutions du Pérou ont réussi.

LEVÉE DE CERTAINES PROHIBITIONS.—La Législature du Michigan vient de permettre la vente des bières, des vins et de cidre.

UN CONSEIL.—Un journal anglais annonce que le gouvernement impérial se propose de nommer un Consul à Buffalo.

MESURES.—La Législature de la Caroline du Nord a passé une loi qui règle les mesures des grains; le blé devra peser 60 livres au boisseau, le maïs 54, le seigle 56, le riz 44, le blé-sarrasin 50, l'orge, 48, l'avoine 52, la graine de lin 55, les pois 50, la farine de maïs 46.

CINCINNATI.—Les dépenses du département du feu dans la ville de Cincinnati se sont élevées l'année dernière à \$109,849.87, et celles du département de la police à \$64,404.16.

SINGULIER VERDICT.—Un homme s'est dernièrement noyé à Chicago, et le coroner, étant transporté pour faire l'enquête ordinaire, ne trouva sur les bords du lac que le chapeau et le patelo de l'individu emporté par les vagues. Le fonctionnaire rendit alors gravement son verdict dans cette forme:—Trouvés vides.—Minnere.

(Pour toutes les nouvelles non signées.)

A. GARNEAU.

FEUILLETON DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Revue Commerciale.

MONTREAL, 17 mars 1857.

Plusieurs systèmes compliqués et hardis d'esquerie en matière d'affaires se développent en ce moment en cette ville; mais il est à peu près inutile de parler de ce qui est arrivé à certaines personnes, quand le public veut bien consentir lui-même à se laisser duper. Aussi nous contenterons-nous de donner ici les deux principaux moyens de reconnaître et d'éviter une compagnie peu sûre.

Se faites point d'affaires: 1o. avec une compagnie qui se montre très empressée à solliciter et qui offre de se charger des risques à des prix bien plus minimes que ceux des autres compagnies; 2o. avec une jeune compagnie qui ne donne point de preuves satisfaisantes qu'elle possède un capital et considérable placé avec de bonnes garanties.

Une ancienne compagnie qui est bien connue, peut bien négliger de publier l'état annuel de ses affaires et du capital payé; mais une jeune compagnie ne doit point agir de même, sous peine de prêter aux soupçons. En vérité nous croyons que la Législature devrait exiger ces états annuels de toutes les compagnies qui œuvrent dans cette province, en outre le dépôt d'un certain montant proportionné aux risques dont se chargent les compagnies.

On a pu regarder comme opérée, la révolution dans le commerce de Montréal, révolution qu'on annonçait depuis quelques années comme devant être le résultat de l'ouverture du chemin de fer du Grand Tronc. Toutes marchandises que nous ne recevions que dans le mois de mai,

nous parvenions aujourd'hui dans le cours du mois de mars. Nos journaux contiennent les annonces d'eneans de nouvelles marchandises sèches, de sucres de la dernière récolte, et de toutes les marchandises de printemps. A Montréal, en ce moment, il y a peu de marchand de l'intérieur, mais on nous apprend qu'un grand nombre d'entre eux ont le dessein de visiter Montréal.

Les marchandises sèches qu'on déballe en ce moment sont considérables et attrayantes, et des demandes ont déjà été faites.

Le lait a légèrement baissé à New-York, à Montréal et au Québec.

Les ventes de marchandises étrangères de printemps sont moins considérables que de coutume.

JOHN DUGGALL, Courtier.

Four "Courrier du Canada."

Une Ecole d'Agriculture.

(S. P.)

Ce qui est vrai pour la France, l'est pareillement pour le Canada. Un sol d'une excellente composition, enrichi d'une épaisse couche de débris de végétaux qui se sont accumulés sur sa surface depuis la création du monde, active encore par les cendres que fournissent en abondance les riches végétations qui couvrent les friches qu'on laisse aux défricheurs, a permis pendant longtemps de se passer d'instruction pour pouvoir réussir en agriculture. Mais cette fertilité première étant épuisée, et le cultivateur voulant toujours retirer du sol sans jamais rien lui rendre, sa terre ne répond plus aujourd'hui à ses espérances; et ignorant le moyen de lui rendre sa première fertilité, il l'abandonne, pour aller exploiter plus loin un nouveau sol encore vierge. Ce qui se passe aujourd'hui en Canada se voit pa-

riamment chez nos voisins de l'Union, et s'est vu de même dans tous les pays de l'ancien continent. Avait-on épuisé les premières terres défrichées, on attaquait de nouvelles forêts; celles-ci devenaient-elles trop rares, on émigrât dans des pays plus éloignés, ou bien on cherchait de nouveaux moyens d'existence dans les ressources de l'industrie dont on échangeait les produits contre ceux de l'agriculture de l'étranger. Mais d'un moment qu'une population dense couvrait presque de toutes parts ces anciens états et qu'il ne resta plus à l'agriculture de nouvelles forêts à exploiter, on se mit à chercher dans les trésors incépuiables de la science les moyens de tirer de nouveau de la terre les aliments qu'elle seule est destinée à nous fournir, et qu'elle paraissait vouloir nous refuser; et l'on ne tarda pas à reconnaître que, si elle avait été pour un instant rebelle au travail du cultivateur, ce n'était que parce que celui-ci n'avait pas su user dans de justes bornes de sa faculté productive, et qu'il n'avait presque jamais songé à lui rendre, par des amendements et des engrais, les éléments de sa fertilité qu'il lui enlevait par ses récoltes. Aussi se voyait de suite à l'œuvre avec activité, et le succès le plus complet vint bientôt réaliser les espérances. Si bien que l'Angleterre qui, dans la découverte du nouveau monde, n'avait vu qu'une ressource de la Providence pour lui fournir de nouveaux moyens d'alimentation, et qui en use si largement depuis plus d'un siècle, craignait dernièrement de voir son agriculture minée par une surabondance d'exportations agricoles américaines. Mais qu'elle se rassure; l'Amérique, où cette immense étendue d'un sol encore vierge qui la borde à l'Ouest, n'ira jamais, je pense, demander à l'Angleterre ses productions agricoles, mais ne pourra que loyalement faire concurrence dans cette branche aux cultivateurs anglais, et cela quoiqu'il soit parce que la culture de l'agri-

culture et qu'il en ignore; car pendant qu'aujourd'hui le cultivateur canadien retire à peine 8 ou 10 minutes de froment de l'arpent, partout en Angleterre et en France, où les nouveaux modes de culture sont suivis, on en retire de 30 à 40.

En Amérique comme en Europe les engrais sont le nerf de l'agriculture, et tant qu'on s'obstinera à faire produire le sol sans jamais songer à lui rendre ce que les récoltes lui prennent, on sera forcé, pour maintenir le chiffre de la production générale, de chercher de nouveaux espaces et des forêts encore vierges. Un livre publié à New-York en 1855, sous le titre d'Annuaire de l'Agriculture, nous offre des preuves concluantes de ce que j'avance ici. L'auteur, tout en s'effrayait des résultats d'un système d'exploitation qui demande beaucoup au sol, sans se préoccuper de réparer ses forces épuisées par une succession de récoltes très exigeantes, constate que dans le Massachusetts et dans les riches Etats de l'Ouest, le chiffre du rendement s'est abaissé considérablement de 1840 à 1850, et que si la surface cultivée a gagné en étendue, le produit par arpent a suivi de son côté une échelle décroissante.

Ainsi, dans l'Etat de New-York, 543,532 arpents ont été livrés à la culture de 1845 à 1850, et la production agricole, loin de s'augmenter pour cela, a été en diminuant. En effet:

Table with agricultural statistics: Le nombre de chevaux s'est abaissé de..., Celui des vaches de..., Celui des moutons de..., Celui des porcs de..., Dans la récolte des pommes de terre il y a eu un déficit de..., Dans celle des pois et des fèves..., Dans celle du froment..., Dans celle du sarrasin...

tion n'a pas dépassé celle de la population, qui, dans cette période de cinq années, s'est accrue de 494,323 âmes.

Dans le Tennessee, le chiffre des existences en détail, de 1840 à 1850, a diminué de 72,296 têtes. Dans le Kentucky, où les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la surface territoriale sont occupés par la culture, la diminution du bétail pendant la même période a été de 35,751 têtes, celle des chevaux et des mulets de 14,662.

Je manque de données pour constater de semblables résultats pour le Bas-Canada, mais je suis certain que pendant le même espace de temps, le chiffre de sa production générale, s'il n'accuse pas une diminution, n'est certainement pas en rapport avec l'augmentation de sa population, et le nombre d'arpents de terres nouvelles livrés à la culture. Pendant que l'Amérique use et abuse ainsi du présent, sans trop s'occuper de l'avenir, la France, l'Angleterre, et quelques autres pays d'Europe, au regard à leurs nouveaux modes de culture, tirent de vieilles terres épuisées des récoltes doubles et triples de celles que nous retirons d'un sol presque encore vierge. Qui nous empêcherait d'en faire autant? Il faudrait pour cela, sans plus tarder, prendre la route qu'on a prise avant nous les vieux pays d'Europe qui se sont trouvés dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire nous livrer à l'étude de l'agriculture et à la mise en pratique des nouveaux modes de culture. Il faudrait donc, avant tout, fonder une bonne école d'agriculture, car les concours, les primes accordées au succès, quoiqu'ils aient un bon effet, ne conduisent point seuls au but désiré. Tant que les cultivateurs ne verront pas sous leurs yeux le succès couronner les nouveaux essais qu'on leur propose, ils refuseront de les tenter.

EM DEFRONT.

(A continuer.)

Naissance. Au manoir seigneurial de St. Hilaire, le 17 mars, la V. me du Major Campbell a mis au monde 6 fils.

AVIS SPECIAL. Les bureaux du "COURRIER DU CANADA" sont maintenant transportés à l'HOTEL ST. GEORGE, vis-à-vis la Place d'Armes.

VENTES PAR ENCAN. VENTE DE FONDS DE BANQUEROUTE.

BOUCHARD ET BOISVERT, RUE ST. JEAN. Comprendant un assortiment bien choisi de marchandises de Soie, Laine et Coton.

JEUDI, le 26 Mars Courant. A DEUX heures P. M. précises. CONDITIONS du paiement, 3 et 4 mois par Billes endossées.

WILLIAM McLIMONT, Agent. On pourra visiter le FONDS ci-dessus, Mercredi, Lundi et Mardi, le 21, 23 et 24 du présent mois.

AVIS. A sous-gnée offre ses plus sincères remerciements au public, et l'informe qu'elle continuera à tenir, sur le même pied que ci-devant, la maison si bien connue sous le nom d'Hotel Blanchard.

AVIS. SERONT vendus AU-DESSOUS du PRIX COURANT, au compte des Propriétaires, MM. HENRIET et Cie., de Londres, Fournisseurs de l'Armée, 100 ou 1000 LOTS.

A JEAN ELIE GINGRAS, ÉVEILLE. MONSIEUR, AYANT appris la résignation de Jean Blanchet, j'aymerais un des membres pour la cité de Québec.

GRAND CONCERT PAR SABATIER, Chevalier de la Légion d'Honneur. M. SABATIER DONNERA UN GRAND CONCERT, EN L'HONNEUR DE LA FETE DE ST. PATRICE, LUNDI, le 23 mars prochain.

AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE. LE JOURNAL A BON MARCHÉ, au GRAND NOMBRE D'ABONNÉS: 15,000 PERSONNES.

Québec, Mars, 1857. BUREAU D'AGENCE GÉNÉRALE. LES SOUS-SIGNÉS, pouvant déjà compter sur le PATRONAGE bienveillant d'un grand nombre de personnes, informent le PUBLIC qu'ils ouvriront leur BUREAU D'AGENCE au 1er MAI prochain.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES. POUR payer les frais, les Soussignés vont faire vendre, au bout d'un temps raisonnable, des BOITES DE TOLE du Canada, marquées W. W.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES. POUR payer les frais, les Soussignés vont faire vendre, au bout d'un temps raisonnable, des BOITES DE TOLE du Canada, marquées W. W.

A messieurs les électeurs du comté de Rimouski. MESSIEURS, APPRENANT, à mon arrivée d'Europe, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour vous représenter en Parlement, je m'empresse de vous offrir mes plus sincères remerciements.

A LOUER. UN COTTAGE à LA CANARDIÈRE. S'adresser à F. X. GARSEAU.

APPARTEMENTS A LOUER. TROIS PIÈCES et UN HANGAR, rue de la Fabrique, adjoignant les bureaux de la Société de Bâtisses du Peuple.

A LOUER. LE SECOND ÉTAGE de la maison (appartenant autrefois à P. JANSAC) qui occupe maintenant M. HAMEL, rue de la Reine, St. Roch, contenant 10 pièces, avec caves excellentes, hangars en réparation.

A VENDRE. UNE MAISON à deux étages, rue Sault-au-Matelot, occupée par M. GAGNER, comme tannellerie. S'adresser à E. G. CANNON, S. P.

A LOUER. UN GRAND HANGAR et un QUAI situés dans la rue St. Paul, occupé ci-devant par le Soussigné, et aussi DEUX ÉCURIES de quatre places, avec cours, situées dans la rue Saint François, Haute-Ville.

A LOUER. CETTE maison de première classe sur la rue Ste. Ursule, coin de la rue des Ursulines, avec une grande cour, établies, remise en bon ordre, maintenant occupée par le Capit. BURKHOUS, 17e régiment.

A LOUER. PLUSIEURS MAISONS très confortables, situées sur la rue St. Vallier, St. Roch. S'adresser à WM. BROWN.

BUREAUX A LOUER. PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes. W. MARSDEN, M. D.

A VENDRE. 50 QUARTS DE SUCRE ÉCRASÉ DE LONDRES. 150 Idem Idem Idem, marqués A. & X. 200 Idem Cassonade jaune. 20 Doucettes Mélasse de Muscovado.

AVIS AUX CONTRACTEURS. DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de P. GAUVREAU, architecte, Hôtel St. George, d'ici à MERCREDI, le 11 du courant, pour les OUVRAGES EN PLOMB à faire au VIEUX CHATEAU ST. LOUIS, pour l'introduction de l'eau, etc., etc.

ÉTANT appelé à Toronto, mon bureau sera fermé d'ici au 20 du courant; en conséquence les soumissions ci-dessus demandées seront reçues que du 20 au 24.

A LOUER. UN COTTAGE à LA CANARDIÈRE. S'adresser à F. X. GARSEAU.

APPARTEMENTS A LOUER. TROIS PIÈCES et UN HANGAR, rue de la Fabrique, adjoignant les bureaux de la Société de Bâtisses du Peuple.

A LOUER. LE SECOND ÉTAGE de la maison (appartenant autrefois à P. JANSAC) qui occupe maintenant M. HAMEL, rue de la Reine, St. Roch, contenant 10 pièces, avec caves excellentes, hangars en réparation.

A VENDRE. UNE MAISON à deux étages, rue Sault-au-Matelot, occupée par M. GAGNER, comme tannellerie. S'adresser à E. G. CANNON, S. P.

A LOUER. UN GRAND HANGAR et un QUAI situés dans la rue St. Paul, occupé ci-devant par le Soussigné, et aussi DEUX ÉCURIES de quatre places, avec cours, situées dans la rue Saint François, Haute-Ville.

A LOUER. CETTE maison de première classe sur la rue Ste. Ursule, coin de la rue des Ursulines, avec une grande cour, établies, remise en bon ordre, maintenant occupée par le Capit. BURKHOUS, 17e régiment.

A LOUER. PLUSIEURS MAISONS très confortables, situées sur la rue St. Vallier, St. Roch. S'adresser à WM. BROWN.

BUREAUX A LOUER. PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes. W. MARSDEN, M. D.

G. J. DUFF, DE NEW-YORK, MANUFACTURIER D'ARTICLES EN PAILE. Panama, Légion, Tresse de Cheveux, Cordonnet, Tosepin, Chapeaux de Laine et de Castor, Chapeau de Femme dans le meilleur goût.

Le Courrier du Canada est fondé sur le principe de l'ANNONCE, qui se formule comme suit: donner un Journal à bon marché, pour obtenir par le UN GRAND NOMBRE D'ABONNÉS; offrir par le grand nombre d'abonnés un avantage réel à l'annonce et par le Courrier du Canada à résoudre les deux problèmes.

STANISLAS DRAPEAU, GÉRANT DU "COURRIER DU CANADA."

ARMES A FEU VOLCANIQUES. Carabines et Pistoles pouvant contenir depuis 7 jusqu'à 21 balles. Pouvant être tirées avec plus de rapidité et plus de certitude que tous autres Pistoles ou Carabines.

Armes à feu et cartouches à patente. CETTE ARME et cette AMMUNITION récemment offertes par les manufacturiers à l'attention publique, ont certainement mérité son approbation; cette arme est bien supérieure à toutes autres en ce genre.

PRIX EN DÉTAIL: PISTOLETS, 30 PIASTRES. CARABINES, 50 PIASTRES.

La compagnie fabricant des armes à feu volcanique. Soit de respectueusement l'examen des certificats ci-après sur le mérite et la supériorité de leurs armes à feu.

MESSIEURS, Je considère que votre Pistolet Volcanique est bien supérieur au "Revolver" de Colt. J'ai tiré moi-même plus de 200 balles avec sans nettoyer le canon, ce qui est un avantage sur toutes les armes que je connais.

MESSIEURS, J'ai fait usage du Pistolet Volcanique pendant plusieurs mois durant mon dernier voyage à San Francisco, il est supérieur aux autres armes à feu pour sa rapidité, efficacité et son extinction certaine.

AVIS. MM. BOISVERT et BOUCHARD ayant fait remise de leur fonds de marchandises et de leurs dettes, etc., au profit de leurs créanciers, toutes les personnes endettées envers les dits Boisvert et Bouchard sont priées de faire leurs paiements immédiatement au soussigné.

AVIS. EST par le présent donné que les propriétaires de la Salle Municipale de Québec vont présenter une requête au Parlement pendant cette session pour obtenir certains amendements à leur Acte d'incorporation.

AVIS. UN CANADIEN muni des meilleurs recommandations, possédant la langue anglaise ayant l'expérience du Commerce, désire se procurer une situation soit dans cette branche ou dans un bureau.

GRANDS MARCHÉS!! LES SOUS-SIGNÉS AYANT TERMINÉ LEUR INVENTAIRE, VENDRONT A TRÈS BAS PRIX, AVANT DE RECEVOIR LEURS MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

UNE FERME considérable et magnifique, située dans la paroisse de Deschambault, près du joli village de Portneuf, contenant plus de DEUX CENTS ARPENTS DE TERRE au premier rang, et de plus environ cent acres de terre en bois debout.

COMPAGNIE DE VAPEURS OCEANIQUES DE MONTREAL. AVIS.



Le Navire "NORTH AMERICAN" Commandé par Wm. GIBSON, partira de Portland pour Liverpool, SAMEDI, le 25 MARS. Le Soussigné délivrera des billets de la Pointe-Lévy à Liverpool, (les voyageurs ayant à se pourvoir de vivres jusqu'à ce qu'ils soient à bord du vapeur à Portland.) aux taux suivants:

PREMIÈRE CLASSE... 21 \$ ou \$25. CHAMBRES dans la galerie du pont... 17 \$ ou 21. TROISIÈME CLASSE... 8 \$ ou 11.

A VENDRE. UNE SUPERBE TERRE, située près l'église de St. Augustin, et dans une position très avantageuse pour le commerce, contenant dix-huit arpents en superficie, avec une maison, hangar, grange, étalbe, verger et jardin.

PLACE AVANTAGEUSE POUR LE COMMERCE, A LA POINTE-LEVI. TOUTES ces maisons, grandes, commodes et bien connues, employées comme magasin d'épicerie et comme logis, appartenant et occupées par le soussigné, tenues en franc et commun socage, vis-à-vis Québec, en face de l'embarcadere à la Pointe-Lévy où se fait la traversée pendant la saison de la navigation.

UNE CARTE. LES GRANDES REDUCTIONS DANS LES PRIX. 15 à 30 pour cent sur les ventes tout argent comptant seront continuées jus'au 1er MAI prochain.

AVIS. P. S.—Montres, Pendules et Bijouteries réparées à la perfection. Le soussigné prend de plus la liberté d'informer le public qu'il se chargera de l'exécution des réparations à être faites en ouvrage d'horlogerie, et de les faire gratis s'il n'en acquitte pas d'une manière satisfaisante.

A L'ENSEIGNE DES PARASOLS. LE SOUSSIGNÉ offre ses plus sincères remerciements à ses nombreux pratiques et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis nombre d'années, et prend sur lui de les informer qu'ayant renouvelé tous ses outils, il est prêt à repasser les RAZORS, CISEAUX, etc., etc., et à faire tous les ouvrages qu'il a coutume de faire; par exemple, ajuster des CLEFS, grandes ou petites, faire des PARAPLUIES et des PARASOLS et les réparer lorsqu'ils sont brisés, etc.

SOULIERS EN CAOUTCHOUC. LES SOUSSIGNÉS ont reçu aujourd'hui, de la Compagnie Américaine, leur assortiment de souliers en Caoutchouc, POUR LE PRINTEMPS, de la meilleure qualité.

J. & J. WOODLEY. Cordonniers et marchands en gros et en détail, 27, rue St. Jean, en de hors de la Porte, 29, rue Duane, vis-à-vis le Bureau de Poste. Québec, 6 mars 1857.

